

Année Universitaire 2020 – 2021

## FORMATIONS

### PREMIER CYCLE

- BTS Services Informatiques aux Organisations (SIO)
- BTS Systèmes Numériques (Option I.R.)

### SECOND CYCLE

- Bachelor Management des S.I.
- MBA Cycle d'Expert en Système Informatique Ingetis 1
- MBA Cycle d'Expert en Système Informatique Ingetis 2

## ÉTUDIANT

Nom : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le : ..... à : ..... Département : .....  
Nationalité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : .....  
Tél. Fixe : ..... Tél. Mobile : .....  
E-Mail (En Majuscule) : .....

PHOTO D'IDENTITÉ

## ADRESSE DES PARENTS / TUTEURS

Nom des parents / tuteurs : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Pays : .....  
Tél. Fixe : ..... Tél. Mobile : .....  
Tél. Mobile : .....  
E-Mail (En Majuscule) : .....

## PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou permis de séjour autorisant à travailler, ou visa long séjour
- Bulletins scolaires de BAC, BTS, DUT, Licence ou de résultats de partiels
- Notes et photocopie du dernier diplôme validé
- 1 photo d'identité (nom et prénom du candidat inscrits au dos)
- 10 enveloppes à fenêtre de format 22x11, affranchies au tarif en vigueur
- Curriculum vitae à jour
- Droits d'inscription (600,00 euros) ainsi que tous les règlements par chèque de l'échéancier choisi

Tout dossier incomplet ne sera pas traité par les services d'INGETIS.

DROITS D'INSCRIPTION	Puis		
	Modalité A	Modalité B	Modalité C
	600,00 €	Règlement comptant à la rentrée	Règlement en 4 échéances (1)

PREMIER CYCLE TERTIAIRE			
BTS Services Informatiques aux Organisations	4 400 €	1 138 € x 4	522 € x 9
BTS Systèmes Numériques	4 400 €	1 138 € x 4	522 € x 9
Coût total annuel	5 000 €	5 150 €	5 300 €

SECOND CYCLE INFORMATIQUE			
Bachelor Management des S.I.	5 600 €	1 438 € x 4	656 € x 9
Coût total annuel	6 200 €	6 350 €	6 500 €

SECOND CYCLE INFORMATIQUE			
MBA Cycle d'Expert en Système Informatique Ingetis 1	6 200 €	1 588 € x 4	722 € x 9
Coût total annuel	6 800 €	6 950 €	7 100 €

SECOND CYCLE INFORMATIQUE			
MBA Cycle d'Expert en Système Informatique Ingetis 2	6 600 €	1 688 € x 4	767 € x 9
Coût total annuel	7 200 €	7 350 €	7 500 €

**Dates d'échéances :**

(1) 10 septembre - 10 octobre – 10 décembre et 10 février de l'année scolaire

(2) du 10 septembre au 10 mai de l'année scolaire

Le tarif modalité C correspond au prix normal de la formation.

Les tarifs des modalités A et B comprennent des escomptes pour paiement anticipé.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DU CONTRAT

À ....., le .....

Signature de la Direction d'INGETIS.

Signature de l'étudiant ou de son représentant légal. (précédée de la mention « lu et approuvé »)

## VOLET D'INSCRIPTION ANNEE UNIVERSITAIRE 2020 – 2021

à remplir par tout candidat envisageant de prendre en charge lui-même tout ou partie de sa formation y compris le candidat à l'alternance souhaitant par sécurité réserver une place en initiale.

Nous soussignés, .....

Demeurant : .....

Agissant en qualité de représentants légaux ou garants de .....

confirmons par le présent contrat son inscription définitive à la formation suivante :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> BTS Services Informatiques aux Organisations | <input type="checkbox"/> Bachelor Management des S.I.                         |
| <input type="checkbox"/> BTS Systèmes Numériques                      | <input type="checkbox"/> MBA Cycle d'Expert en Système Informatique Ingetis 1 |
|   | <input type="checkbox"/> MBA Cycle d'Expert en Système Informatique Ingetis 2 |

Au titre de cette inscription, nous versons des droits d'un montant de 600 euros, que nous effectuons par un versement unique ce jour. Le tarif n'inclut pas l'achat de matériel pédagogique, livres scolaires, ni l'inscription à la sécurité sociale étudiante, ni l'inscription aux examens ou au BDE.

Nous versons également tous les chèques de l'échéancier, ceux-ci étant remis aux dates indiquées au présent contrat.

Nous confirmons que nous avons pris connaissance des frais et modalités liés à la formation choisie ci-dessus et figurant au verso de ce document. Nous choisissons :

- Modalité A                       Modalité B                       Modalité C

Les sommes sont dues au jour de la date d'exigibilité fixée dans le Contrat d'études valant Conditions Particulières. Le défaut de paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues au CFA INGETIS, et fera courir le taux d'intérêt contractuellement prévu sans mise en demeure préalable. Le taux d'intérêt contractuel est fixé sur la base du taux des avances de la Banque de France, augmenté de deux points. Les intérêts commenceront à courir de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité des sommes.

En cas de procédure contentieuse nous nous engageons à assurer pleinement et sans possibilité de discussion le paiement de la totalité des frais liés au recouvrement de notre créance auprès du CFA INGETIS, quelle que soit leur nature.

Le CFA INGETIS se réserve la possibilité d'exclure de l'école l'élève qui n'aura pas régularisé sa situation, et ce jusqu'à complet paiement des sommes dues.

Nous nous engageons à respecter l'échéancier choisi. En cas de retard important de paiement, le CFA INGETIS pourra être amené à suspendre sa prestation de formation, voire à l'interrompre définitivement. En cas de rejet de paiement par la banque, une majoration de 20 euros par règlement rejeté nous sera facturée. Nous avons pris note qu'en cas de changement de modalité en cours d'année, le coût total de la scolarité sera réévalué.

Avant la rentrée des classes, l'étudiant a la possibilité de résilier son contrat dans les conditions suivantes, par lettre recommandée avec accusé de réception, en exposant le motif de résiliation :

- Si la résiliation intervient dans les 7 jours au maximum après l'inscription, et au moins 60 jours avant la rentrée des classes, ces deux conditions étant cumulatives, la totalité des sommes versées par l'élève lui seront restituées ;
- Si la résiliation intervient plus de 7 jours après son inscription, et au moins 60 jours avant la rentrée des classes, seuls les frais fixes d'inscription resteront acquis au CFA INGETIS, à titre d'indemnité de résiliation ;
- Si la résiliation intervient moins de 60 jours avant la rentrée des classes, la totalité des frais d'inscription et des frais de scolarité resteront dus au CFA INGETIS, à titre de clause pénale.

La résiliation du présent contrat à l'initiative de l'étudiant, sera considérée comme un désistement si elle intervient après la rentrée des classes. En cas de désistement au cours de l'année scolaire, l'ensemble des frais d'inscription et des frais de scolarité pour la totalité de la formation resteront dus au CFA INGETIS.

Néanmoins, en cas de force majeure dûment justifiée (décès de l'élève, cas d'une maladie nécessitant une hospitalisation de deux mois consécutifs) contraignant l'étudiant à renoncer définitivement à sa formation, ne seront dues que les sommes correspondant aux heures de formation réellement effectuées, prorata temporis.

Quel que soit l'échéancier choisi, il correspond à une facilité de règlement accordée par le CFA INGETIS et ne peut en aucun cas être considéré comme un fractionnement du volume de cours dispensé.

Des clauses particulières pourront être indiquées en page 4 de ce contrat et contre signées par les 2 parties.

À ....., le .....		À ....., le .....	
Signature des représentants légaux ou garants (précédée de la mention « lu et approuvé »)	Signature de l'Etudiant	Signature de la Direction d'INGETIS et cachet	

## ETUDIANT

M .....

Demeurant au .....

Ci-dessous dénommé "l'étudiant"

A contracté avec le CFA INGETIS – 62 bis Rue Gay Lussac - 75005 PARIS

Un contrat de formation initiale pour l'année scolaire 2020-2021

## ACCEPTATION DE LA CAUTION

Je soussigné (1) .....

Demeurant au .....

Déclare accepter de me porter caution solidaire de l'étudiant.

En renonçant aux bénéfices de discussion et de division, après avoir pris connaissance de toutes les conditions figurant sur ce contrat.

Je serai tenu de satisfaire à toutes les obligations de l'étudiant ci-dessus désigné en cas de défaillance de sa part, c'est-à-dire s'il ne respectait pas ses propres engagements, à l'égard du CFA INGETIS, notamment lorsque cette défaillance entraîne l'exigibilité anticipée des sommes dues.

J'accepte les éventuelles prorogations de délais ou tout plan d'apurement susceptibles d'être accordées à l'emprunteur.

Toutefois, je ne pourrai me prévaloir de ces prorogations de délais ou d'apurement, ni des éventuelles remises consenties à l'emprunteur soit à l'amiable, soit judiciairement.

Mon engagement sera exigible en cas d'ouverture à l'encontre de l'étudiant, et ce, même si la créance n'est pas encore exigible à l'égard de ces derniers :

- D'une procédure de surendettement des particuliers en application des articles L 331-1 et suivants du code de la consommation,
- D'une procédure de règlement amiable en application de la loi du 1er mars 1984,
- D'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire en application de la loi du 25 janvier 1985.

Si je viens à décéder, j'accepte qu'il y ait indivisibilité entre mes héritiers ou ayants droit.

Je m'engage à avertir immédiatement le CFA INGETIS de tout changement de mon adresse.

En me portant caution de (nom et prénom de l'étudiant) ..... dans la limite de la somme due par l'étudiant au titre de sa scolarité, soit un maximum de 6 000.00 euros (SIX MILLE EUROS) par année scolaire, couvrant le paiement du principal, des intérêts et, le cas échéant, des pénalités ou intérêts de retard et pour la durée de 1 an, je m'engage à rembourser à la SARL INGETIS les sommes dues sur mes revenus et sur mes biens si l'étudiant, n'y satisfait pas lui-même.

En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code Civil et en m'obligeant solidairement avec l'étudiant, je m'engage à rembourser le créancier sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement l'étudiant.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'application et de règlement fixés dans ce présent contrat.

## DATE ET SIGNATURE